

Le mercredi 19 mars deux mille quatorze, à 18 H 30, les Conseillers Municipaux se sont réunis en leur lieu habituel sous la Présidence de Monsieur Marc BOUTROY, suite à la convocation envoyée le 10 mars 2014.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Catherine VEROVE, Martine BIGOT, Messieurs Marc BOUTROY, Didier HAMY, Louis KALTENBACH, Mr William ALLART.

ETAIT ABSENT EXCUSE : Messieurs Sébastien CHENAULT, FLAMENT Bruno

La séance a été ouverte par Monsieur Marc BOUTROY, Maire.

Le compte rendu de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité des présents.

Suite à la consultation d'entreprises concernant les travaux de viabilisation derrière l'école (Parcelles 706 – A 707)

Attribution du marché

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de la réunion en date du 24 février 2014, elle a décidé de consulter 4 entreprises pour réaliser les travaux de viabilisation du terrain derrière l'école.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le vendredi 14 mars 2014 pour ouvrir les enveloppes. La SEMPACO, Maître d'œuvre, a analysé les 4 dossiers.

Après vérification, la remise de prix de l'entreprise Colas est déclarée irrecevable compte tenu de la modification des quantités du DPGF par l'entreprise.

TP Marmin	54 960.44 € HT
Travaux Publics des 2 Caps	67 970.74 € HT
Colas Nord Picardie	55 499.51 € HT
Ramery TP	60 210.28 € HT

Après discussion et examen du compte rendu établi par la SEMPACO, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de confier les travaux à l'entreprise Marmin qui a répondu correctement à la consultation et qui ait la mieux disante.

Adopté à l'unanimité des présents.

Travaux à prévoir pour la mise en conformité des locaux scolaires à usage de cantine.

Un contrôle inopiné a eu donc lieu à l'école Françoise DOLTO pour contrôler la mise en conformité des locaux scolaires. Il s'avère que beaucoup de points sont à revoir et à rectifier notamment au niveau de la cantine.

L'Assemblée accepte l'achat d'armoires thermomètre et sonde, un nettoyage correct des locaux et un devis sera sollicité pour carreler la cuisine et l'annexe.

Travaux qui pourraient être programmés début juillet pendant les vacances.

DETR

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'elle a décidé de construire un garage communal et que pour ce faire elle a sollicité l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2014 au taux de 25 %.

Par courrier en date du 12 mars 2014, Monsieur le Sous-Préfet de Calais informe l'Assemblée que ce dossier ne pourra être proposé à Monsieur le Préfet du Pas de Calais qu'au taux de 22.27 %.

Par conséquent Monsieur le Maire invite l'Assemblée à se prononcer sur cette révision du taux.

Après discussion, à l'unanimité des présents, l'Assemblée accepte de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR au taux de 22.27 %.

Soit ; sur 256 237 € x 0.2227 = 57 063.98 €

De ce fait, il propose de modifier le plan de financement suivant :

Aide de l'Etat 22.27 %	57 063.98 €
Aide du Département 15 % - 38 435.55 €	
Majoration exceptionnelle 5 000.00 €	
Plafonné à	25 000.00 €
Autofinancement	114 173.02 €
Emprunt	<u>60 000.00 €</u>
	HT 256 237.00 €
TVA à autofinancer	<u>50 222.45 €</u>
TOTAL TTC	= 306 459.45 €

L'ensemble de l'opération a été adopté à l'unanimité des présents.

Elle sollicite l'autorisation de commencer les travaux dès que possible et demande l'aide de l'Etat.

La présente délibération complète la délibération N° 05/2014

Questions diverses

Néant.

Fin de la séance à 20h30.